MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

8ème ANNEE 2 JUIN 1960

INFORMATIONS POMME DE TERRE N° 1

Aveyron
Lozère
& Zone V A

M I L D I O U

La maladie a fait son apparition à l'ouest du département, région de Sauvensa et Rignac. Traiter d'urgence les cultures dont les plantes portent des hampes florales ou dont les fanes dépassent 25 cm.

Utiliser : Bouillie bordelaise ou bourguignone à 500 g. de cuivre par hectolitre

Sulfate basique de cuivre, Oxychlorure de cuivre, Oxyde cuivreux : 500 g. de cuivre par hectolitre

Zinèbe 160 g. de matière active par hectolitre

Association de zinèbe et de cuivre : 60 g. de zinèbe, 150 g. de cuivre

D O R Y P H O R E

Cet insecte étant signalé, il est nécessaire d'ajouter un insecticide à la bouillie destinée à prévenir le mildiou.

Compte tenu des règles de mélange édictées par les fabricants utiliser :

Pulvérisation :

Arséniate de plomb 170 g. d'arsenic
Arséniate de chaux 140 g. d'arsenic pur
Arséniate d'alumine naissant 120 g. d'arsenic
Roténone 10 g.
D.D.T. 50 à 80 g.
Chlordane 100 g.
Lindane 8 g.
Dieldrine 10 g.
Camphènes chlorés 150 g.
Heptachlore 60 g.

Poudrage :

Roténone 100 g. de M.A. à l'ha
D.D.T. 1 500 g. de M.A. à l'ha
Chlordane 1 250 g. de M.A. à l'ha
Lindane 100 g. de M.A. à l'ha
Dieldrine 120 g. de M.A. à l'ha
Camphènes chlorés 1 500 g. de M.A. à l'Ha
Heptachlore 750 g. de M.A. à l'ha

Le Contrôleur — L'Inspecteur

L.L. TROUILLON — P. BERVILLE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.